



COMMUNIQUE DE PRESSE

FORTE MOBILISATION CONTRE L'ORDRE INFIRMIER

Après 3 ans de débats, les infirmières mesurent les véritables enjeux des ordres professionnels et ont décidé d'afficher une nouvelle fois leur opposition à la structure ordinale que le gouvernement a décidé de leur imposer !

La faible participation des infirmiers lors des élections ordinales (13%!) avait montré le peu d'intérêt des salariés pour cette structure ordinale. A partir de la réception des dossiers d'inscription à l'ordre infirmier, de nombreuses actions ont été organisées, notamment ce 30 septembre, où plus de 70 initiatives ont été recensées dans les départements.

Les premières informations recueillies indiquent des rassemblements allant de 150 à plus de 500 professionnels devant des DDASS, des DRASS, des ARH, des préfectures.... Par ailleurs, dans les établissements, des points de rencontres ont permis aux infirmiers de se déplacer le temps de déposer ou de brûler le dossier que le CNOI leur avait adressé pour les inciter à s'inscrire volontairement avant que le décret d'application de la loi HPST organise leur inscription automatiquement !

Il demeure encore un certain nombre d'établissements où les dossiers du CNOI ne sont pas arrivés. Rappelons qu'avec l'article 63 de la loi HPST, les directions ne peuvent plus craindre d'être poursuivies par l'ordre pour avoir recruté ou continuer de faire travailler des infirmiers non inscrits au tableau de l'ordre et donc en situation d'exercice illégal.

Pour le moment, le ministère n'a donné aucune réponse à cette expression, plutôt exceptionnelle, de la plus importante catégorie de professionnels de notre système de soins !

De son côté, l'ordre ne change pas d'attitude, il espère pouvoir recueillir plus de dossiers en accordant un délai supplémentaire pour les renvoyer !!!!

N° 37

Demain, le 2 octobre 2009, l'intersyndicale CGT-CFDT-CFTC-FO-SNICS FSU-UNSA Santé, se réunira pour décider de nouvelles actions.

Les ordres sont loin des préoccupations des professionnels de santé qui sont dans une situation dramatique de manque de moyens pour assumer leur charge de travail. Ils travaillent avec la hantise de commettre une erreur. Le problème est le manque de moyens alloués à la protection sociale.

Les personnels de santé ont besoin de moyens pour remplir leurs missions, d'effectifs pour améliorer les conditions de travail et d'exercice, de salaires reconnaissant leurs qualifications et leurs responsabilités.

Fait, à Montreuil, le 1er octobre 2009

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil

Tél : 01 48 18 20 92
Fax : 01 48 18 29 84

E-Mail :
ufmict@sante.cgt.fr